



PARTISANS DE LA
TRANSITION ÉNERGÉTIQUE




Isolation - Cumul des aides

CEE et MaPrimeRénov' : encourager les particuliers à entreprendre des travaux de rénovation énergétique !

Abokine accompagne les artisans dans le financement des chantiers de rénovation énergétique grâce aux aides CEE et MaPrimeRénov' !

Il est possible de **cumuler les Certificats d'Économie d'Énergie (CEE) avec d'autres aides à la rénovation énergétique comme MaPrimeRénov', l'Éco-Prêt à Taux Zéro ou encore des aides proposées par les collectivités locales.**



 Les CEE et MaPrimeRénov' ne sont cependant pas cumulables avec l'aide Habiter Mieux Sérénité de l'Anah.

	Prime CEE	Ma Prime Rénov'	Eco-PTZ	Action Logement	Anah « Habiter mieux sérénité »	Aide des collectivités locales
Prime CEE		✓	✓	✓	✗	✓
Ma Prime Rénov'	✓		✓	✓	✗	✓



DES QUESTIONS ? CONTACTEZ-NOUS !
contact@abokine.com - 02 40 69 64 64 - www.abokine.com

Montant de primes pour les particuliers

								
Isolation Thermique Extérieur**	34€/m ² *	75€/m ²	17€/m ² *	60€/m ²	17€/m ² *	40€/m ²	17€/m ² *	15€/m ²
Isolation Thermique Intérieur	34€/m ² *	25€/m ²	17€/m ² *	20€/m ²	17€/m ² *	15€/m ²	17€/m ² *	7€/m ²
Isolation toitures terrasses	20€/m ² *	75€/m ²	9€/m ² *	60€/m ²	9€/m ² *	40€/m ²	9€/m ² *	15€/m ²

Cumul aides jusqu'à 90% du montant des travaux avec reste à charge de 10%.

Cumul aides jusqu'à 75% du montant des travaux avec reste à charge de 25%.

Cumul aides jusqu'à 60% du montant des travaux avec reste à charge de 40%.

Cumul aides jusqu'à 40% du montant des travaux avec reste à charge de 60%.

*Les montants de primes CEE sont à titre indicatifs (H2, combustible et 5,5€/m²) et sont soumis à validation auprès d'un chargé de clientèle Abokine.

**L'ITE est éligible à MaPrimeRénov' sur 100m² de murs à isoler au maximum.

Le cumul de MaPrimeRénov' et de la prime CEE Abokine ne peut pas dépasser un certain pourcentage d'un plafond de coût des travaux (TTC) impliquant donc un reste à charge automatique.

Bon à savoir ! Il existe une exception : l'écrêtement du cumul des aides ne s'applique pas aux aides publiques locales dont le cumul avec MaPrimeRénov' peut venir financer jusqu'à 100% du coût des travaux.

La famille Dupont réalise des travaux



La famille Dupont en bref ?

- Couple avec un enfant
- Revenus annuels : 21 000€ (catégorie Bleu MaPrimeRénov')
- Propriétaire d'une maison de 100m² chauffée au gaz à Lyon



Quel est leur projet ?

- Faire isoler les murs de leur maison par l'extérieur.
- Le devis du professionnel RGE s'élève à **13 000€ TTC**.



De quelles aides peut-elle bénéficier ?

- Cumul des aides CEE et MaPrimeRénov', pas plus de 90% du montant des travaux.
- 3 400€ de prime CEE
- 7 500€ de prime MaPrimeRénov'

Soit un montant cumulé d'aides de **10 900€** et un reste à charge de **2 100€**.

84% d'aides